



LIBRE S'PACE

Mise à disposition de salles

POUR LES ASSOCIATIONS

1. Identifier la demande de l'association en leur demandant de remplir le questionnaire suivant : [LSP_ASSOCIATIONS\NOUVELLE DEMANDE\QUESTIONNAIRE nouvelle demande asso.doc](#)
2. La demande est transmise au référent du dossier, qui soumet cette demande à la commission d'attribution Libre S'pace. Toute nouvelle demande passe par la commission d'attribution qui est composée des co-présidents. La commission valide ou non la demande, en fonction de la disponibilité des salles et des besoins.
3. La personne sera ensuite recontactée pour signifier la réponse des Centres Sociaux.

Quelques infos de fonctionnement et de tarification :

Les locations peuvent être faites sur un ou plusieurs créneaux dans la semaine ou dans le mois (créneaux 8h à 13h, de 13h à 18h et de 18h à 22h) ou à titre d'usage exclusif d'une salle (option non disponible dans les salles des Centres Sociaux).

		Convention annuelle			Convention ponctuelle
Type de salle Tarif à l'année		Pour 1 créneau hebdo	Chaque créneau hebdo sup.	1 créneau mensuel (tous les 15 jours, tous les mois...)	Créneau occasionnel
A	Salles de 0 à 50 m ²	35 €	28 €	20 €	10 €
B	Salles de 51 à 100 m ²	55€	44 €	30 €	10 €
C	Salles > 101 m ²	70 €	54 €	40 €	15 €
Bureau exclusif		315 €			
Organisme de formation		10 € de l'heure			
Forfait 2h ménage		30 €			

Adresses	Catégorie	Surface	Capacité
1 Avenue Mont Blanc	A	28 m ²	25 pers.
2 Avenue Mont Blanc Sous-sol	C	113 m ²	100 pers.
2 Avenue Mont Blanc RDC	A	46 m ²	40 pers.
19 Avenue Mont Blanc	A	44 m ²	19 pers.
20 Avenue Mont Blanc 1 ^{ère} cage	B	100 m ²	50 pers.
20 Avenue Mont Blanc 2 ^{ème} cage	C	228 m ²	100 pers.
31 Avenue Mont blanc	C	102 m ²	100 pers.
2 Avenue Maurice Ravel (gauche)	A	50 m ²	50 pers.
2 Avenue Maurice Ravel (droite)	A	25 m ²	20 pers.

Documents nécessaires à la réalisation de la convention :

- Un exemplaire des statuts
- Copie du récépissé de déclaration à la Préfecture
- Un procès-verbal de la dernière assemblée générale
- La liste à jour des membres du CA précisant leurs fonctions
- Le compte de résultat du dernier exercice achevé certifié par le président

Pour toute demande occasionnelle d'une salle, la première utilisation se fera à titre gracieux, les demandes suivantes occasionnelles étant facturées sur le coût d'un créneau mensuel.

Le paiement se fait à la réservation. L'indemnité d'occupation inclut le coût des flux (eau, électricité...) et les charges d'immeubles. Toute association devra s'acquitter de la cotisation d'adhésion à l'Association des centres sociaux (20 €).

POUR LES HABITANTS

L'indemnité d'occupation correspond à une utilisation occasionnelle 1 créneau (le mercredi après-midi ou le samedi 9h - 18h)

Attention : toutes les salles ne sont pas accessibles à ce type de location : uniquement le 31 Mont Blanc

Pour les habitants	
Tarifs	50€ pour tous
	40€ pour les locataires HLM

1. Identifier la demande de l'habitant en leur demandant de remplir la fiche de réservation : [LSP HABITANT\DOSSIER DEMANDE\Formulaire de réservation.doc](#)
2. La demande est transmise au référent du dossier qui vérifie la demande et la disponibilité de salle.
3. La personne sera ensuite recontactée pour signifier la réponse des Centres Sociaux.

Documents nécessaires à la réalisation de la convention :

1. Une attestation de domicile de moins de trois mois
2. Une pièce d'identité

[LSP HABITANT\DOSSIER DEMANDE](#)

Réservation validée après dépôt du dossier complet.

Aucune mise à disposition n'est consentie pour des activités à caractère politique, commercial ou religieux.

PRETS DE VIDEOPROJECTEUR ET AUTRE MATERIEL

Il est réservé aux Associations.

Voici les documents à rapporter :

1. Une fiche de demande : [MISE A DISPOSITION SALLES CSX\MISE A DISPO VIDEOPRO\Formulaire de demande.docx](#)
2. Copie du récépissé de déclaration à la Préfecture

Une convention est signée pour chaque prêt, la mise à disposition est forfaitaire, gratuite ou payante, et une caution est demandée pour chaque équipement, restituée dans le mois qui suit la restitution sous conditions.

Tarif pour le vidéoprojecteur : 10 euros par jour.

SALLES DES CENTRES SOCIAUX

Elles sont mises à disposition des associations/partenaires uniquement. Les locations peuvent être faites sur un ou plusieurs créneaux dans la semaine ou dans le mois (créneaux de 8h à 13h ; de 13h à 18h et de 18h à 22h).

Tarifs	1 créneau hebdo	Chaque créneau supplémentaire	1 créneau mensuel	Créneau mensuel supplémentaire
	55€	44€	30€	10€

1. Identifier la demande précisément : jour, rythme, horaire, espace, nombre de personnes accueillies, activités réalisées...
2. Transmettre la demande au responsable de site pour décision.

La salle Lotus, du Centre Social des Semailles est louée à titre onéreux, en dehors du cadre de fonctionnement du projet social et de la tarification ci-dessus, au coût de **10 € de l'heure** pour une utilisation régulière.

Sites	Salles	Surface	Capacité
CSS	Coquelicot	42 m ²	28 pers.
CSS	Lotus	112 m ²	75 pers.
CSS	Arc en ciel (bleuet)	53 m ²	35 pers.
CSS	Royaume	50 m ²	32 pers.
CSA	Michelet	12 m ²	
CSA		20 m ²	